

E 2/915

*Der Bundespräsident und Vorsteher des Politischen Departements, K. Schenk,
an die schweizerische Gesandtschaft in Rom¹*

Kopie

S Très-confidentielle

Berne, 16 novembre 1878

Un grand nombre de journaux ont à plusieurs reprises et avec insistance parlé ces derniers temps de négociations qui seraient pendantes entre le Conseil fédéral et la Cour de Rome, voire d'une mission à Berne tantôt du Cardinal Bianchi, tantôt du Cardinal Secrétaire d'Etat Nina.

Nous avons l'honneur de vous informer à ce propos que, depuis l'échange de lettres qui a eu lieu entre le Conseil fédéral et le St. Siège à l'occasion du décès du pape Pie IX² et de l'avènement du pape Léon XIII³, auquel se rapporte notre dépêche du 8 Avril de cette année⁴, il n'y a eu absolument aucun rapport entre le Gouvernement fédéral et le Vatican, dont nous n'avons reçu et auquel nous n'avons fait ni directement ni indirectement aucune communication ni officielle ni officieuse.⁵

1. Die ersten drei Abschnitte dieses Schreibens wurden auch den schweizerischen Gesandtschaften in Paris und Wien (E 2200 Wien 1/82) mitgeteilt.

2. E 2/915.

3. Vgl. Nr. 129, Annexe 1 und 2.

4. Nicht ermittelt.

5. Am 28. 11. 1878 sah sich der Bundesrat veranlasst, den Kantonen Uri, Schwyz, Obwalden, Nidwalden, Zug, Freiburg, Appenzell IR, Tessin und Wallis zu erklären, er lehne ihre Forderung nach Wiederaufnahme der Beziehungen zum Hl. Stuhl ab (E 1001 (E) q 1/121, Nr. 6244).



Vous êtes autorisé, cas échéant, si l'occasion le demande, à donner connaissance de la présente déclaration au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité.

Il nous serait par contre du plus haut intérêt de savoir à quoi nous en tenir au sujet de ces tentatives de rapprochement de la part du St. Siège sur lesquelles la presse revient souvent: nous vous prions en conséquence confidentiellement et pour autant toutefois que cela vous paraîtra possible, de bien vouloir nous renseigner sur le degré de créance qu'on peut donner à ces bruits, et au cas où il y aurait quelque chose de positif à cet égard, nous faire savoir ce qu'il y a de vrai dans cette prétendue mission du Cardinal Bianchi ou du Cardinal Nina, et éventuellement aussi quel en serait le but, en un mot quelles sont les dispositions actuelles de la Cour de Rome et ses intentions probables à ce sujet.

Nous nous rendons fort bien compte des difficultés qu'il y a à vous procurer ces informations délicates qui sortent de la sphère de votre Légation [...]⁶.

6. *Es folgt die Grussformel.*